
DÉCISIONS de la 5^e Assemblée extraordinaire des personnes déléguées
de l'Alliance des professeures et professeurs de Montréal
tenue le jeudi 30 novembre 2017 à 17 h 30

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

05.01 Que l'ordre du jour suivant soit adopté tel que présenté :

1. Mot de bienvenue
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Négociation nationale / Orientations Congrès 2018
4. Négociation locale / Suivi

NÉGOCIATION NATIONALE / ORIENTATIONS CONGRÈS 2018

Parmi les orientations contenues au document APD.1718.019, que l'Assemblée des personnes déléguées adopte les orientations suivantes :

- 05.02** 1.2. « Que le CFN approuve le plan de communication lors de la négociation nationale ».
- 05.03** 1.3. « Qu'un mécanisme soit prévu dans le but de permettre l'inscription d'une dissidence sur le contenu de l'entente de principe ».
- 05.04** 1.4. « Que le CFN reçoive le rapport final du Comité exécutif sur la conduite de son mandat de coordination des négociations dans les 12 mois suivant la signature de l'entente nationale ».
- 05.05** 2.3. « Que l'on s'assure que le Comité de négociation soit constitué de la moitié de membres de la FAE ».
- 05.06** 3. « Qu'un processus favorisant l'augmentation des périodes d'échanges entre les syndicats affiliés soit prévu lors de l'élaboration des demandes syndicales ».
- 05.07** 4. « Que le comité de négociation désigne les participants aux tables de négociation selon la stratégie qu'il aura établie ».
- 05.08** 5. « Que l'on détermine les périodes d'activités du CFN en indiquant le début et la fin de ces dernières ».